

RESO CHEF ACTILAV P+

771098

SECTION 1 Identification de la substance/du mélange et de la société/l'entreprise

1.1. Identificateur de produit

Identification du produit : Poudre vaisselle professionnelle
Code du produit : 771098
Nom commercial : ACTILAV P+
Type de produit : Détergent poudre lave-vaisselle.

1.2. Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

Usage : Industriel.

1.3. Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

Identification de la société : Groupe RESO
Centre logistique de la gare
19270 USSAC FRANCE
Tel: 0810 810 868
Fax: 05 55 74 79 46
E-mail: info-securite@groupe-reso.fr
www.groupe-reso.fr

1.4. Numéro d'appel d'urgence

N° de téléphone : Tel: 0810 810 868
N° Azur : Prix appel local

SECTION 2 Identification des dangers

2.1. Classification de la substance ou du mélange

Code(s) des classes et catégories de danger, Règlement (CE) N° 1272/2008 (CLP)

- Dangers pour la santé : Corrosion cutanée - Catégorie 1B - Danger - (CLP : Skin Corr. 1B) - H314
Lésions oculaires graves - Catégorie 1 - Danger - (CLP : Eye Dam. 1) - H318
Toxicité spécifique pour certains organes cibles - Exposition unique - Irritation des voies respiratoires - Catégorie 3 - Attention - (CLP : STOT SE 3) - H335
Toxicité spécifique pour certains organes cibles - Exposition unique - Irritation des voies respiratoires - Catégorie 3 - Attention - (CLP : STOT SE 3) - H335
Toxicité spécifique pour certains organes cibles - Exposition unique - Irritation des voies respiratoires - Catégorie 3 - Attention - (CLP : STOT SE 3) - H335
- Dangers pour l'environnement : Danger pour le milieu aquatique - Danger chronique - Catégorie 3 - (CLP : Aquatic Chronic 3) - H412

2.2. Éléments d'étiquetage

Règlement d'Etiquetage CE 1272/2008 (CLP)

- Pictogramme(s) de danger



- Pictogramme(s) de danger : GHS05 - GHS07

RESO CHEF ACTILAV P+

771098

SECTION 10 Stabilité et réactivité

10.1. Réactivité

Voir section 10.3. "possibilité de réactions dangereuses"

10.2. Stabilité chimique

Stable dans les conditions normales.

10.3. Possibilité de réactions dangereuses

Réactions dangereuses : Au contact d'un acide, dégage un gaz toxique.

10.4. Conditions à éviter

Non connu(e).

10.5. Matières incompatibles

Ne pas conserver dans un métal sensible à la corrosion.

10.6. Produits de décomposition dangereux

Produits de décomposition dangereux : Selon les conditions du procédé, des produits de décomposition dangereux peuvent être générés.

SECTION 11 Informations toxicologiques

11.1. Informations sur les effets toxicologiques

Informations toxicologiques : Irritant pour les yeux, les voies respiratoires et la peau.

• **Toxicité aiguë** : Aucune donnée disponible.

• **Corrosion cutanée/irritation cutanée** : Aucune donnée disponible.

• **Lésions oculaires graves/irritation oculaire** : Aucune donnée disponible.

- **Inhalation (rat) CL50 [mg/l/4h]** : Aucune donnée disponible.

• **Sensibilisation respiratoire ou cutanée** : Aucune donnée disponible.

• **Mutagénicité sur les cellules germinales** : Aucune donnée disponible.

Inhalation (rat) [mg/l] (6 heures / 24 heures) : Aucune donnée disponible.

• **Cancérogénicité** : Aucune donnée disponible.

• **Toxicité pour la reproduction** : Aucune donnée disponible.

• **Toxicité spécifique pour certains organes cibles — exposition unique** : Aucune donnée disponible.

• **Toxicité spécifique pour certains organes cibles – exposition répétée** : Aucune donnée disponible.

- **LD50 Admin.cutanée(lapin) [mg/kg]** : Aucune donnée disponible.

• **Danger par aspiration** : Aucune donnée disponible.

Administration cutanée (lapin-rat) [mg/kg/24 heures] : Aucune donnée disponible.

- **Admin. orale (rat) DL50 [mg/kg]** : Aucune donnée disponible.

Admin. orale (rat) DL50 [mg/kg/24h] : Aucune donnée disponible.

RESO CHEF ACTILAV P+

771098

SECTION 12 Informations écologiques

12.1. Toxicité

Informations toxicologiques

CL50 96 Heures - poisson [mg/l] : Aucune donnée disponible.

EC50-48h Daphnia magna [mg/l] : Aucune donnée disponible.

IC50 72h Algae [mg/l] : Aucune donnée disponible.

12.2. Persistance et dégradabilité

Persistance - dégradabilité : Le(s) agent(s) de surface contenu(s) dans cette préparation respecte(nt) les critères de biodégradabilité comme définis dans la réglementation (CE) no 648/2004 relatif aux détergents. Les données prouvant cette affirmation sont tenues à la disposition des autorités compétentes des Etats Membres et leur seront fournies à leur demande expresse ou à la demande du producteur de détergents.

DBO5 [mg/l] : Aucune donnée disponible.

DCO [mg/l] : Aucune donnée disponible.

12.3. Potentiel de bioaccumulation

Aucune donnée disponible.

12.4. Mobilité dans le sol

Aucune donnée disponible.

12.5. Résultats des évaluations PBT et VPVB

Aucune donnée disponible.

12.6. Autres effets néfastes

Aucune donnée disponible.

SECTION 13 Considérations relatives à l'élimination

13.1. Méthodes de traitement des déchets

Généralités : Eliminer ce produit et son récipient dans un centre de collecte des déchets dangereux ou spéciaux. Détruire conformément aux règlements de sécurité locaux/nationaux en vigueur.

Détruire conformément aux règlements de sécurité locaux/nationaux en vigueur.

SECTION 14 Informations relatives au transport

14.1. Numéro ONU

Etiquetage

: 3262



: 8: Matières corrosives

14.2. Nom d'expédition des Nations unies

- Transport terrestre - ADR/RID : SOLIDE INORGANIQUE CORROSIF, BASIQUE, N.S.A.
- Transport par mer - IMO-IMDG : SOLIDE INORGANIQUE CORROSIF, BASIQUE, N.S.A.
- Transport aérien - ICAO/IATA : CORROSIVE SOLID, BASIC, INORGANIC, N.O.S.
- Transport aérien - ICAO/IATA : CORROSIVE SOLID, BASIC, INORGANIC, N.O.S.

14.3. Classe(s) de danger pour le transport

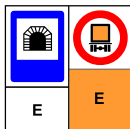
8

RESO CHEF ACTILAV P+

771098

SECTION 14 Informations relatives au transport (suite)

- **Transport terrestre - ADR/RID** : **8**
- **Restriction dans les tunnels** : E : Passage interdit dans les tunnels de catégorie E.



- **Quantité limitée** : 1 KG
- Emballages combinés - Emballage intérieur : Contenu maximum : 1 kg
- Emballages combinés - Colis : maximum :
- Emballages intérieurs placés dans des bacs à housse rétractable ou extensible - Emballage intérieur : Contenu maximum :
- Emballages intérieurs placés dans des bacs à housse rétractable ou extensible - Colis : maximum : 1 kg

- **Transport par mer - IMO-IMDG** : **8**
- **Transport aérien - ICAO/IATA** : **8**

14.4. Groupe d'emballage

II

14.5. Dangers pour l'environnement

Cette préparation n'est pas considérée comme un polluant d'eau

14.6. Précautions particulières à prendre par l'utilisateur

- : **Mesures à prendre en cas d'urgence ou d'accident**
- : En cas d'urgence ou d'accident pouvant survenir au cours du transport, les membres de l'équipage du véhicule doivent prendre les mesures suivantes si possible et sans prendre de risque :
- : Déclencher le système de freinage, couper le moteur et déconnecter la batterie en actionnant le coupe-circuit, s'il existe.
- : Éviter les sources d'inflammation, en particulier ne pas fumer ni allumer un quelconque équipement électrique.
- : Informer les services d'urgence appropriés, en leur fournissant autant de renseignements que possible sur l'incident ou l'accident et sur les matières en présence.
- : Revêtir le boudier fluorescent et mettre en place comme il convient les signaux d'avertissement autoporteurs.
- : Tenir les documents de transport à disposition pour l'arrivée des secours.
- : Ne pas marcher dans les substances répandues au sol ni les toucher et éviter d'inhaler les émanations, les fumées, les poussières et les vapeurs en restant au vent.
- : Là où il est possible de le faire sans danger, utiliser les extincteurs pour neutraliser tout début d'incendie sur les pneus, les freins ou dans le compartiment moteur.
- : Les membres de l'équipage du véhicule ne doivent pas tenter de neutraliser les incendies qui se déclarent dans les compartiments de chargement.
- : Là où il est possible de le faire sans danger, utiliser un équipement de bord pour empêcher les fuites de matières dans l'environnement aquatique ou dans le système d'égout et pour contenir les déversements.
- : Quitter les abords de l'accident ou de la situation d'urgence, inciter les autres personnes sur place à quitter les lieux et suivre les conseils des services d'urgence.
- : Ôter tout vêtement contaminé et tout équipement de protection contaminé après usage et le mettre au rebut de manière sûre.
- : **Équipements de protection générale et individuelle à porter lors de mesures d'urgence générales ou comportant des risques particuliers à détenir à bord du véhicule conformément à la section 8.1.5 de l'ADR.**
- : Toute unité de transport, quel que soit le numéro de l'étiquette de danger, doit avoir à son bord les équipements suivants :

RESO CHEF ACTILAV P+
771098
SECTION 14 Informations relatives au transport (suite)

: Pour chacun des membres de l'équipage

: Équipement supplémentaire prescrit pour certaines classes:

14.7. Transport en vrac conformément à l'annexe II de la convention MARPOL 73/78 et au recueil IBC

Non applicable

SECTION 15 Informations réglementaires
15.1. Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

S'assurer que toutes les réglementations nationales ou locales sont respectées.

Les agents de surface contenus dans ce mélange respectent les critères de biodégradabilité comme définis dans la réglementation (CE) n° 648/2004 relatives aux détergents.

Ce mélange respecte les règlements Européen (CE) n°648/2004 et n°9007/2006 relatifs à la classification, l'étiquetage et l'emballage des mélanges

Etiquetage selon règlements n°648/2004 et n°9007/2006:

Moins de 5%: agents de surface non ioniques, agents de blanchiment chlorés

De 5% à moins de 15%: phosphates

Contient:

Méta-silicate de sodium, 5Aq 10213-79-3

Troclosène sodique, dihydrate 51580-86-0

Less than 5%: non-ionic surfactants, chlorine-based bleaching agents

5% or over but less than 15%: phosphates

Contains: sodium metasilicate, 5Aq (CAS: 10213-79-3), sodium dichloroisocyanurate dihydrate (CAS: 51580-86-0)

15.2. Évaluation de la sécurité chimique

Aucune donnée disponible.

SECTION 16 Autres informations
Liste des phrases H pertinentes (Section 3)

: EUH031 - Au contact d'un acide, dégage un gaz toxique.

H290 - Peut être corrosif pour les métaux.

H302 - Toxicité aiguë, par voie orale - Catégorie 5 - Attention - H302

H314 - Provoque des brûlures de la peau et des lésions oculaires graves.

H319 - Provoque une sévère irritation des yeux.

H335 - Toxicité spécifique pour certains organes cibles - Exposition unique - Irritation des voies respiratoires - Catégorie 3 - Attention - (CLP : STOT SE 3) - H335

H400 - Très toxique pour les organismes aquatiques.

H410 - Très toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

Liste des phrases R pertinentes (§ 3)

: R22 : Nocif en cas d'ingestion.

R31 : Au contact d'un acide dégage un gaz toxique.

R34 : Provoque des brûlures.

R36 : Irritant pour les yeux.

R36/37 : Irritant pour les yeux et les voies respiratoires.

R37 : Irritant pour les voies respiratoires.

R50/53 : Très toxique pour les organismes aquatiques, peut entraîner des effets néfastes à long terme pour l'environnement aquatique.

Autres données

: Aucun(e).

Révision

: 1

Date d'impression

: 18 / 3 / 2015

Ce document a été préparé conformément aux conditions requise pour les FDS d'après le texte de : "OSHA Hazard Communication Standard 29 CFR 1910.1200."

DENEGATION DE RESPONSABILITE Les informations contenues dans cette fiche proviennent de sources que nous considérons être dignes de foi. Néanmoins, elles sont fournies sans aucune garantie, expresse ou tacite, de leur exactitude. Les conditions ou méthodes de manutention, stockage, utilisation ou élimination du produit sont hors de notre contrôle et peuvent ne pas être du ressort de nos compétences. C'est pour ces raisons entre autres que nous déclinons toute responsabilité en cas de perte, dommage ou frais occasionnés par ou liés d'une manière quelconque à la manutention, au stockage, à l'utilisation ou à

RESO CHEF ACTILAV P+

771098

l'élimination du produit. Cette FDS a été rédigée et doit être utilisée uniquement pour ce produit. Si le produit est utilisé en tant que composant d'un autre produit, les informations s'y trouvant peuvent ne pas être applicables.

Fin du document